**COMPTE RENDU REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 AVRIL 2016**

L’an deux mille seize, le Treize Avril à dix-huit heures quinze, le Conseil Municipal de la Commune de Saint Symphorien Sous Chomérac s’est réuni, sous la présidence de Madame PALIX Dominique, Maire.

**PRESENTS** : Mmes PALIX Dominique – BOUCHET Bernadette – MENIAUD Aline - PLATZ Cécile – TAVERNIER Delphine - Mrs BASTIDE Alain – DAGORN Jean- Luc FEROUSSIER Jean-Michel - MAURY Thierry (arrivé à 18 H 40) - MOURGUET Patrick –

PETERMANN Frédéric (Arrivé à 19 H 20) – VIGNAL Dominique -

**ABSENTS EXCUSES** : Mmes BROET Sarah – PALAORO Andréa -

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Mme TAVERNIER Delphine

**ORDRE DU JOUR** :

* Vote des 3 Taxes,
* Vote Budget Primitif 2016,
* Redevance occupation domaine public réseaux électriques,
* Avis sur projet Natura 2000,
* Questions diverses.

-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------

*En ouverture de séance le compte rendu du dernier conseil municipal est approuvé à l’unanimité des membres présents.*

**Vote des 3 Taxes** : Madame le Maire présente au Conseil Municipal l’Etat N° 1259-TH-TF relatif à la notification des taux d’imposition de 2016 de la Taxe d’Habitation et des Taxes Foncières et rappelle les précédentes discussions sur la nécessité d’augmenter ces taxes. Une simulation d’augmentation est présentée, une marge de manœuvre importante est possible en raison des taux relativement bas de notre collectivité.

Après délibération à l’unanimité, il est décidé une augmentation de 5% des 3 Taxes.

Taxes Bases Taux Produit correspondant

Taxe Habitation 709 400 7.25 % 51 432

Foncier Bâti 481 100 14.49 % 69 711

Foncier Non Bâti 6 400 40.76 % 2 609

**Vote Budget Primitif 2016 :** les grandes lignes du Budget 2016 sont présentées.

Le Conseil Municipal après délibération à l’unanimité, approuve et valide la proposition de Budget Primitif 2016 telle que présentée ci-dessous en ce qui concerne la commune et l’assainissement.

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
|  | **DEPENSES** | | **RECETTES** | |
|  | Proposition Maire | Vote Conseil Municipal | Proposition Maire | Vote Conseil Municipal |
| **COMMUNE**  Fonctionnement  Investissement | 522 168  426 678 | 522 168  426 678 | 522 168  426 678 | 522 168  426 678 |
| **ASSAINISSEMENT**  Exploitation  Investissement | 118 073  139 113 | 118 073  139 113 | 118 073  139 113 | 118 073  139 113 |

Principales dépenses d’Investissement :

Salle des fêtes Jean Marius (changement des aérothermes, de l’éclairage, du mobilier, modification de la cuisine).

Etude de travaux nécessaires à la sécurisation de l’église.

Voirie des Goules et autres travaux, la voirie dans l’ensemble est en bon état, la voirie de Champferratier sera refaite après la fin des travaux de construction des Hauts de Payre. La sécurisation du virage après Les Jardins de Vincent jusqu’à l’arrêt des cars de Brune semble être appréciée par les utilisateurs, un devis sera demandé pour la pose de bordures en béton

dans le virage mais on attend de voir comment se fait la stabilisation de la bordure en herbe. Participation pour les travaux de la caserne de pompiers du Pouzin.

Projet réfectoire : on travaille sur les avants projets, si nous sommes suffisamment aidés financièrement les travaux d’enlèvement du bâtiment modulaire pourraient être réalisés dès cet été et une organisation devra être repensée pour accueillir les enfants dans la salle Jean Marius à l’heure du déjeuner.

Pose de stores dans les salles sous la Mairie (Bibliothèque et Salle de réunion) ainsi que dans le bureau du directeur de l’école.

Plan communal : un plan va être réalisé avec tous les noms des nouvelles rues de la commune, il sera installé sur le parking de la Mairie.

Budget Groupe Scolaire : Fournitures scolaires : 4512 Euros, Equipement Mobilier : 1647 Euros, Activités Diverses : 1330 Euros, Transport Scolaire : 2720 Euros soit un budget total de 10209 Euros. Les activités périscolaires ne sont pas comprises dans ce budget.

**Redevance d’occupation du domaine public** : réseaux électriques : Madame le Maire expose que le montant de la redevance d’occupation du domaine public pour les ouvrages des réseaux électriques et gaz reste inchangé par rapport à l’année 2015.

Le Conseil Municipal, après délibération :

* FIXE la redevance forfaitaire à 197 € pour l’année 2016.
* AUTORISE Madame le Maire à établir le titre correspondant.

**Projet Natura 2000** : Madame le Maire informe le Conseil Municipal de la réception du dossier de consultation du site B25 / Rompon Ouvèze Payre au titre de la directive Habitats Faune Flore dans le cadre des périmètres des sites Natura 2000.

Un projet d’extension de périmètre du site Natura 2000, proposé par le Comité de Pilotage, nécessite la consultation des communes et des établissements publics de coopération intercommunale concernés. Un document de gestion appelé document d’objectifs est présenté, il a été élaboré dans le cadre d’une concertation associant élus, habitants, représentants socioprofessionnels, usagers, scientifiques et services de l’Etat.

C’est un document d’orientation et un programme d’actions. Actuellement le site B25 sous la dénomination « Pelouses, forêts, habitats rocheux et rivières de Rompon Ouvèze Payre » fait déjà partie du réseau Natura 2000 sous la forme d’un Site d’Importance Communautaire au titre de la directive habitats sous le N° FR820 1669 de 639 hectares.

Le document d’objectifs a été élaboré sur la base d’un périmètre d’études de 844 hectares. Il a été validé par le Comité de Pilotage Local en juin 2015 pour une superficie de 1037 hectares et suite au recalage du périmètre au 1/25000 sur les cours d’eau, la superficie soumise à consultation est de 1055 hectares.

L’extension proposée de 416 hectares permettra d’intégrer des secteurs comprenant des cours d’eau à écrevisse à pattes blanches et du barbeau méridional, des cavités comportant des enjeux chauves-souris et des habitats d’intérêt communautaire.

Le nouveau périmètre prend en compte de nombreux habitats qui sont potentiellement menacés si des actions de préservation ou de restauration ne sont pas entreprises. Il portera le nom de ROMPON, OUVEZE, PAYRE. Notre commune est concernée par la rivière Payre pour 35 hectares, la grotte de l’Eschelette a été étudiée mais non retenue dans le périmètre. Des actions programmées sur 6 ans découleront de ce document d’objectif.

Le Conseil Municipal très intéressé par ce dossier demandera une intervention du Directeur du Comité de Pilotage en Conseil Municipal du 08 Juin prochain pour présenter ce dossier.

Le Conseil Municipal après délibération par 11 Voix pour et une abstention

DONNE d’ores et déjà un avis favorable aux dispositions présentées.

**QUESTIONS DIVERSES :**

**Talus Les Hauts de Payre** : une plantation d’arbustes est demandée sur l’impasse du Pas d’Ane, le talus doit être aménagé avant toutes plantations, il est donné un avis favorable un engagement ayant été pris lors de la construction des logements.

**Réflexion sur les tarifs communaux** : il est demandé une réflexion sur les tarifs communaux actuels (salles des fêtes, assainissement, garderie, TAPs).

**Réflexion sur la modification de l’entrée de l’agglomération** **de St Symphorien sous Chomérac :** à voir avec le Département de l’Ardèche.

**Economies d’énergies** : un bilan des consommations électriques a été réalisé par le SDE sur 3 années, il sera présenté lors d’une réunion du Conseil Municipal le 06 Juillet prochain.

**Logo**: des esquisses réalisées par Guy Chambon sont présentées elles ne correspondent pas aux attentes du Conseil Municipal. Des photos de la rivière, des passerelles, des hameaux de Chazettes et des Bouyons ont été envoyées à une société d’infographiste, nous sommes dans l’attente de propositions.

**Dates à retenir :**

**Journées Citoyennes** : mobilisez-vous pour :

Nettoyage de la Payre : le Samedi 11 Juin à 9 Heures

Destruction Ambroisie : le Samedi 09 Juillet à 9 Heures

**Fête du Barrés** : le Dimanche 22 Mai 2016 (toutes les bonnes volontés seront les bienvenues pour aider à la bonne organisation de cette manifestation, s’inscrire en Mairie).

**Pose plaque Souvenir Français** : Le Dimanche 29 Mai à 9 Heures une plaque du Souvenir Français sera dévoilée sur la place du monument aux morts qui se dénommera : Place de la République et du Souvenir Français.

Séance levée à 19 Heures 45.

Fait à ST SYMPHORIEN SOUS CHOMERAC le 15 Avril 2016,

Le Maire,